

## COMPTE RENDU DE LA REUNION du 09 11 2021

### COMMUNE DE CORNILLON EN TRIEVES

L'an deux mil vingt un le neuf novembre le Conseil Municipal de la commune de CORNILLON EN TRIEVES légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Baup Gérard, maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 11**

**Etaient présents :** M. BAUP Gérard, M. BLANCHARD Vincent, Mme GUILLEN Angeline, Mme SENEBIER Catherine, Mme BONNARD Magali, M. MARTIN Nicolas, Mme FROMENT Jacqueline, M. YCART Bernard, Mme PALLANCHARD Elodie, M. GAUDRY William.

**Excusée :** Mme SUZZARINI Cécile

**Absent :**

Date de convocation du Conseil : 02 novembre 2021

Secrétaire de séance : Mme GUILLEN Angeline

Approbation du compte rendu du 05 octobre 2021 à l'unanimité des présents, moins une abstention due à l'absence du conseil.

### **Dépenses investissement avant vote du budget 2022 budget général**

Monsieur le maire propose au conseil municipal de délibérer sur les dépenses d'investissement avant le vote du budget général de la commune 2022.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité des présents, autorise l'engagement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, répartis ainsi :

2031	:	1 250 €
2111	:	1 250 €
2128	:	14 500 €
2135	:	3 750 €
2138	:	25 000 €
2151	:	12 500 €
2152	:	3 300 €
21538	:	18 675 €
2183	:	750 €
2184	:	250 €
165	:	500 €
2046	:	575 €

Soit 82 300 € et charge le maire à signer tous documents concernant cette décision.

### **Dépenses investissement avant vote du budget 2022 budget eau et assainissement**

Monsieur le maire propose au conseil municipal de délibérer sur les dépenses d'investissement avant le vote du budget eau et assainissement de la commune 2022.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité des présents, autorise l'engagement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, répartis ainsi :

2033 :	250 €
2031 :	1 250 €
2157 :	12 422 €

Soit 13 922 € et charge le maire à signer tous documents concernant cette décision.

### **Régularisation piste créée aux Rouses**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de régulariser le bornage de la piste créée aux Rouses sur les parcelles A 93 (propriété M. Argoud) et A 110 – 111 (propriété M. Martin).

Deux entreprises ont proposé des devis :

ATMO	:	3 305.00 € HT pour 12 bornes
AGATE	:	2 300.00 € HT pour 12 bornes

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide de retenir l'entreprise AGATE et charge le maire à signer tous documents concernant cette décision.

### **Régime indemnitaire des agents**

Adjoint technique, à temps non complet pour une durée de travail de 17.50 heures par semaine percevra l'indemnité d'administration et de technicité, au taux de référence de son grade multiplié par un taux de 2.0 soit un montant de **475.32 € moins transfert prime/point 83.52 € = 391.80 €** pour l'exercice 2021.

Adjoint administratif, à temps non complet pour une durée de travail de 28 heures par semaine percevra l'indemnité d'administration et de technicité, au taux de référence de son grade multiplié par un taux de 2.0 soit un montant de **770.93 – transfert prime/point 133.56 € = 637.37 €** pour l'exercice 2021.

### **Questions diverses :**

**Les Nouvelles du Pays** : la distribution est réalisée par certains membres du conseil et vu l'éditorial qui est parfois trop orienté et trop politisé la question se pose si c'est le rôle d'un membre du conseil à distribuer cette revue.

Les associations et les habitants ne s'y retrouvent pas toujours et quelque fois cela ressemble à des règlements de compte.

De plus parfois les informations sont mal retranscrites voir fausses.

Il a été proposé de les déposer dans les boîtes à livre ce qui semble une solution convenir à l'ensemble du conseil.

**Maquette du hameau de Cornillon** : cette maquette se trouve actuellement dans la salle des fêtes et le musée demande s'il est possible de l'exposer à nouveau car le prochain thème sera les châteaux. Pas d'opposition au sein du conseil.

**Ordures Ménagères** : dans certains moloks des déchets de chasse ont été déposés (pas sur Cornillon en Trièves), cela est strictement interdit. Le service, qui dépend de la CDCTrièves, a informé les sociétés de chasse du Trièves. Cela demeure un réel problème car il n'est pas toujours facile de trouver un lieu pour déposer ces déchets. La Fédération de Chasse est consciente de ce problème mais pour l'instant il n'y a pas vraiment de règles sanitaires mais que du bon sens (entreposer dans un trou loin des habitations, et protéger ces lieux de dépôts).

**Bacs à carton** : un conseiller demande s'il n'est pas possible de mettre à côté des moloks un bac à carton. Ce service dépend de la CDCTrièves et voir comment cela peut être réalisable. Pour information d'ici deux ans la déchèterie de Clelles devrait être en service et les artisans devront déposer leur déchet sur Clelles, elle sera plus fonctionnelle et mieux adaptée pour le dépôt des entreprises. Pour information le vice président propose de mettre la redevance avec les impôts fonciers, mais cela semble moins égalitaire car les bases ne sont pas les mêmes en fonction des communes.

**TE38** : la dernière réunion était orientée sur l'économie d'énergie, notamment sur l'intérêt d'éteindre l'éclairage public une partie de la nuit. Sujet à réfléchir sur l'année 2022 et proposer un sondage auprès des habitants avec des arguments qui en démontrent l'intérêt économique, écologique.

**Commission forêt** : les délégués de la commission CDCTrièves réfléchissent sur de nouvelles pratiques sylvicoles en essayant de convaincre l'ONF de revoir leur gestion de plantation. Il y a une surpopulation des cerfs et les nouvelles plantations ne résistent pas.

**Adressage** : les plaques et les numéros de rue sont commandés, contacter l'ONF et d'autres entreprises pour un devis sur la mise en place des poteaux.

Gérard Baup quitte la séance à 21 h 52

**Convention déneigement** : le prestataire EARL de l'Orme représenté par Lilian Baup demande une revalorisation de la convention soit :

Demande d'astreinte de 500 € par an

Tarif au km de 7 € (tarif qui n'a pas été réévalué depuis 3ans) le passer à 9 €.

Le conseil, à l'unanimité des présents donne son accord pour revoir la convention et charge et Vincent Blanchard premier adjoint à signer tout document concernant ce dossier.

**Elagage des haies** : prévoir un article sur le prochain journal afin de sensibiliser les propriétaires à égaler les haies au bord de route afin de ne pas gêner les engins agricoles et le déneigement.

**Sécurité routière** : prévoir une commission afin qu'elle réfléchisse comment obliger les conducteurs à ralentir au sein du village.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.